



AMAP de Coutras CONTRAT D'ENGAGEMENT

Légumes bio Saison 2019

Du 01/05/2019 au 18/12/2019 inclus

Producteur : Mathieu Besson 06 42 66 36 32

Mathieu Besson nous propose un panier de base par semaine et nous donne la possibilité de commander des produits supplémentaires. Le paiement de ces commandes supplémentaires se fera à la fin de chaque mois.

Les paniers de base restent payables à l'avance. En cas d'absence de l'Amapien-ne (à condition d'avoir prévenu au moins 8 jours à l'avance) ou de non livraison par le producteur, les paniers ne seront pas dus mais seront mis en avoir sur les prochains achats.

Dans la mesure du possible, l'Amapien-ne trouvera un remplaçant pour prendre son panier.

Le Producteur et l'adhérent-e s'engagent à respecter la charte des AMAP

Nom de l'adhérent-e :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Adresse e-mail :

S'engage : - à régler d'avance l'achat de paniers de légumes à Mathieu Besson, maraîcher au Fumat, Le Pizou (24), soit un panier à 15€ TTC par semaine (10 €/semaine en mai).

- à aider à la distribution (ouverture, fermeture de la salle nettoyage etc...) 3 fois dans la période (s'inscrire sur le planning)
- à prévenir le producteur ou la coordinatrice en cas d'empêchement pour venir chercher son panier (vacances, retards...) et/ou trouver un remplaçant.

- à participer aux journées « coup de main », visites de l'exploitation

Le producteur s'engage - à apporter ses produits à la salle polyvalente de Coutras tous les mercredis de 18h30 à 19h30

- à respecter les principes de l'agriculture biologique

- à informer les adhérents des méthodes employées, de l'avancement des récoltes et à organiser des visites de son exploitation.

exploitation.

Chèques établis à l'ordre de : M. BESSON Mathieu et remis aux coordinatrices légumes au moment de la signature des contrats datés du jour d'engagement.

Mode de règlement :

29 paniers à 15 € et 5 paniers à 10€ soit 485 € dont 25,28 € de TVA à 5,5%

08 chèques selon le tableau ci-dessous

	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
Nombre de paniers	5	4	5	4	4	5	4	3
chèques	50€	60 €	75€	60 €	60€	75 €	60€	45 €

Date et signature de l'adhérent-e :

Date et signature du producteur :

La coordinatrice légumes de l'AMAP de Coutras Nathalie

atteste avoir reçu de :

les chèques pour confirmation de son engagement d'achat de légumes à Mathieu Besson.

date et signature de la coordinatrice :

Coordinatrice Maraîchage : Nathalie 07 83 07 92 27 / 05 46 04 69 46

à imprimer en 2 exemplaires : un pour le producteur, un pour l'adhérent.